

PASSAGES EN CAISSES

COURSE DE CAISSES A SAVON - MONTS (37)

SAMEDI
28 MAI
2016



SNACK . BUVETTE . INSCRIPTION GRATUITE . 14H - 22H .

INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS

Mail: remi.baudin@ccvi.fr

Tel: 02 47 26 74 37

Dossier d'inscription: www.ccvi-jeunesse.fr

« Passages en caisses » : les caisses à savon s'implantent à Monts

Elles n'ont pas de moteur mais font parfois autant de bruit que si elles en avaient un. Elles ne se ressemblent jamais et se rassemblent peu. Elles drainent petits et grands au bord de la route, comme captivés par la créativité sans limite d'équipages semblables à des personnages de dessins animés. Sous leur carapace déjantée, pilotées par d'éphémères ingénieurs, tantôt novices et débrouillards, tantôt pointilleux et chevronnés, elles atteindront selon leurs capacités, au mieux une belle vitesse de pointe, au pire le premier virage.

Dans tous les cas, elles paraderont dans une joyeuse parodie des Fous du Volant, menées par leurs créateurs liés corps et âme à leur engin, fruit de leur travail et de leur imagination.

« Passages en caisses », troisième course de caisses à savon organisée rue Maurice Ravel à Monts, lance sa campagne d'inscription à un événement qui prend une nouvelle ampleur cette année. Le samedi 28 mai 2016, les caisses à savon prendront le relai de la première journée du salon des jeunes Inventeurs qui fête sa vingtième édition.

Programme de la journée :

Samedi 28 mai 2016 :

- 14h00 : Arrivée des participants et contrôle des véhicules
- 14h30-16h00: Essais
- 16h00-17h00 : Défilé
- 17h00-17h30: Animations
- 17h30-19h30 : Course contre la montre sans obstacle
- 19h30-20h00: Animations
- 20h00-22h00 : Course de slalom
- 22h00-22h30 : Défilé de cloture
- 22h30 : Remise des récompenses



FICHE D'INSCRIPTION



RENCONTRE DE CAISSES A SAVON SAMEDI 28 MAI 2016 MONTS

Rappel : L'inscription à la rencontre de caisses à savon organisée par le service jeunesse de la CCVI implique l'entière acceptation des documents fournis dans ce dossier.

Thème :

Musique :

Lieu de résidence :

Adresse mail :

Téléphone :

Capitaine :

Nom :

Prénom :

Âge :

Équipier 1 :

Nom :

Prénom :

Âge :

Équipier 2 :

Nom :

Prénom :

Âge :

Équipier 3 :

Nom :

Prénom :

Âge :

Participation au repas du soir :

OUI

NON

Ce dossier est à renvoyer avec une description précise des éléments de fabrication de votre caisse à savon (et une photo si possible) au plus tard le 30 avril 2016 à cette adresse :

**Hôtel communautaire
Course de caisses à savon
6 place Antoine de Saint-Exupéry
37250 SORIGNY**



Rémi Baudin

Pierrick Viarde

Animateurs jeunesse

Service jeunesse CCVI

☎ : 02.47.26.74.37 ou 02.47.38.48.05. (du mercredi au samedi entre 13h00 et 19h00)

Mail : remi.baudin@ccvi.fr

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS
--

Dans le cadre de la rencontre de caisses à savon « Passages en caisses » organisée par le service jeunesse de la Communauté de Communes du Val de l'Indre, je soussigné(e) M./Mme....., autorise mon fils / ma fille.....;....., âgé de.....ans à participer en tant que pilote / co-pilote / pousseur à cet événement qui aura lieu le samedi 28 mai 2016, de 14h00 à 22h00, à Monts (37), rue Maurice Ravel.

Il ou elle sera présent(e) sur ce temps en compagnie de.....

Il est précisé qu'en cas de perte, de vol, ou de casse de matériel de votre enfant, l'organisateur ne pourrait être tenu responsable.

Pour que cette autorisation parentale soit valable, votre enfant doit être inscrit auprès des structures d'accueils pour mineurs de la CCVI (ALSH ou accueil jeunes)

Numéro de téléphone en cas d'urgence :

Date:

Signature:

Déroulement de la journée :

Samedi 28 mai 2016 :

- 14h00 : Arrivée des participants et contrôle des véhicules
- 14h30-16h00: Essais
- 16h00-17h00 : Défilé
- 17h00-17h30: Animations
- 17h30-19h30 : Course contre la montre sans obstacle
- 19h30-20h00: Animations
- 20h00-22h00 : Course de slalom
- 22h00-22h30 : Défilé de cloture
- 22h30 : Remise des récompenses

Pour tout renseignement complémentaire : remi.baudin@ccvi.fr ou ☎ 02.47.26.74.37. / 02.47.38.48.05 (du mercredi au samedi entre 13h00 et 19h00)

Cordialement,
Rémi Baudin et Pierrick Viarde,
Animateurs jeunesse CCVI

REGLEMENT

COURSE DE CAISSES A SAVON

ARTICLE 1 : ORGANISATION ET OBJET

L'organisateur de l'évènement « Passages en caisses » est le Service Jeunesse de la CCVI dont le siège administratif est situé Hôtel communautaire, 6 place Antoine de Saint-Exupéry, 37250 SORIGNY.

Les règles techniques de cet évènement sont définies dans la plaquette de présentation contenue dans ce même dossier.

Le présent règlement complète cette présentation par l'exposé des règles juridiques régissant cette course.

L'évènement consiste à concevoir et à réaliser une « caisse à savon » originale (véhicule ne possédant pas de moteur, se déplaçant par la seule force de gravité, composé de roues, d'un volant, d'une direction et de freins), selon les critères définis plus loin, puis à la faire rouler le 28 mai 2016, rue Maurice Ravel, 37260 MONTS (Indre-et-Loire).

La participation à cette course se déroule donc en trois phases :

- La phase écrite d'inscription : depuis le téléchargement du dossier sur le site Internet www.ccvj-jeunesse.fr ou celui de la Mairie de Monts, jusqu'au dépôt du dossier complet (comprenant notamment la description et le plan de construction de la caisse à savon) qui permettra de sélectionner les équipes qui pourront participer à la compétition.
- La construction : par chaque candidat retenu et les membres de son équipe, de sa caisse à savon.
- La course : « Passages en caisse » se déroule en équipe et se tiendra le samedi 28 mai 2016, rue Maurice Ravel, 37260 MONTS (Indre-et-Loire) et verra se confronter les équipes sélectionnées, en présence du jury du concours et du public attiré par ce spectacle singulier, pour désigner les équipages gagnants qui se verront chacun attribuer un prix.

L'inscription est gratuite. Par conséquent, aucun des frais engagés ne sera remboursé, notamment ceux pour la conception et la réalisation de la caisse à savon, même si elle venait à être détruite ou endommagée lors de la course prévue lors de l'évènement, il en va de même pour les frais postaux ou de connexion Internet et les repas de la journée.

ARTICLE 2 : MODALITES DE PARTICIPATION

Ce concours est ouvert à toute personne âgée d'au moins neuf ans à la date de l'évènement.

Les mineurs (de plus de neuf ans) peuvent participer à ce concours, sous réserve d'avoir obtenu l'autorisation de l'un de leurs parents ou de la personne ayant l'autorité parentale. Une autorisation parentale type est disponible dans ce dossier. Leur participation implique donc qu'ils aient obtenu cette autorisation au préalable. Les organisateurs se réservent le droit d'en demander la justification écrite à tout moment, a fortiori lors de l'évènement.

Ne peuvent pas participer au concours, outre les personnes ne répondant pas aux conditions susvisées, celles visées ci-dessous :

- les membres du jury,

- les personnes ayant collaboré à l'organisation de l'évènement

Le jour de l'évènement, les participants sont priés de se présenter au point accueil situé sur le parvis de la mairie, dans les paddocks entre 13h00 et 14h00.

ARTICLE 3 : INSCRIPTION DES CANDIDATS – CALENDRIER

La pré-inscription :

Le dossier d'inscription peut être téléchargé sur le site Internet www.ccvj-jeunesse.fr du 25 janvier au 30 avril 2016 ou peut être retiré dans les accueils jeunes de la CCVI ou la mairie de Monts.

Les participants devront retourner ledit dossier d'inscription dûment rempli, accompagné d'une brève description de la caisse à savon et de son invention, d'un plan de construction au plus tard le 30 avril 2016, à l'adresse suivante :

**Hôtel communautaire
Course de caisses à savon
6 place Antoine de Saint-Exupéry
37250 SORIGNY**

Le retour du dossier de préparation :

Le capitaine de chaque équipe pré-sélectionnée recevra par mail ou courrier, avant le 7 mai 2016 la confirmation de l'inscription:

La participation d'une équipe est officiellement validée dès lors qu'elle a reçu la confirmation de la part de l'organisation et qu'elle a bien effectué avant la date limite, l'envoi du dossier de préparation dûment complété.

Pour tout renseignement complémentaire, [il est possible d'appeler le 02 47 26 74 37 ou 02 47 38 48 05 \(du mercredi au samedi entre 13h00 et 19h00\)](tel:0247267437) ou d'envoyer un mail à remi.baudin@ccvi.fr.

Les organisateurs se réservent le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent règlement.

ARTICLE 4 : DONNEES TECHNIQUES DE LA CAISSE A SAVON

Les candidats doivent satisfaire à l'ensemble des règles techniques énoncées dans le cahier des charges contenu dans le dossier.

ARTICLE 5 : ORIGINALITE NECESSAIRE

La caisse à savon devra être le fruit de l'invention des équipages inscrits.

Chaque participant s'engage, sous sa responsabilité, à ne pas copier un modèle existant, et à respecter les lois en matière de droits d'auteur (articles L 111-1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle).

Il certifie, à cet égard, que sa caisse à savon est entièrement originale, libre de tous droits, et ne contient aucune reproduction ou emprunt, même partiel, à une autre création, de quelque nature que ce soit.

En conséquence, la société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité en cas de revendication formulée par une tierce personne.

ARTICLE 6 : LA PRESELECTION

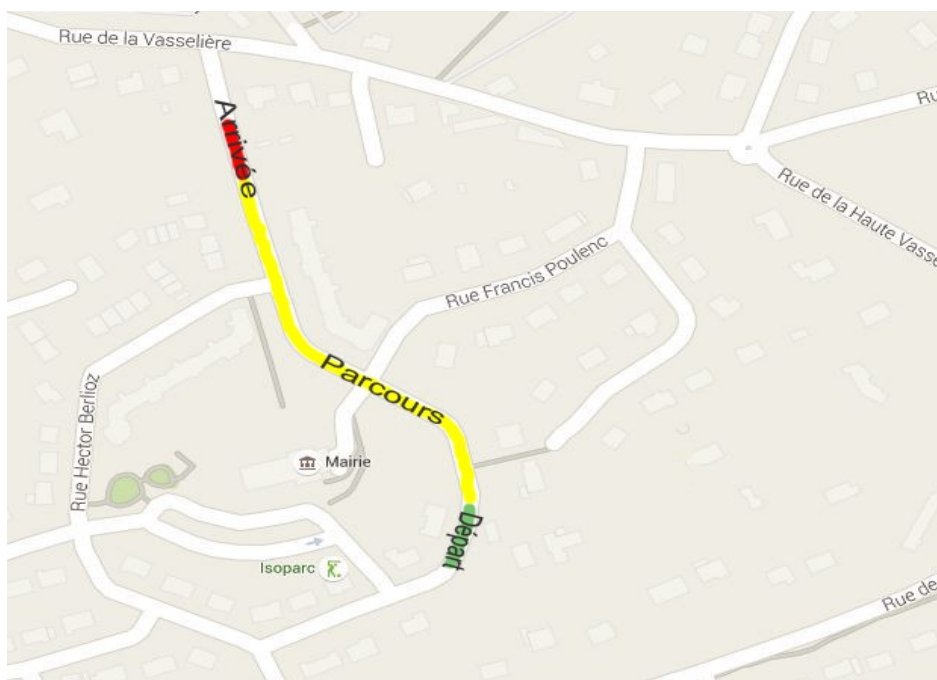
Si le nombre d'inscrits empêche les organisateurs d'assurer la sécurité des participants et/ou du public, les organisateurs se réservent le droit de procéder à une présélection selon les critères d'originalité et de capacité à rouler des caisses à savon proposées.

ARTICLE 7 : DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Une dernière vérification technique de chaque caisse à savon, aura lieu le jour de l'événement, avant les essais. Seules les caisses à savon ayant passées avec succès la vérification technique seront autorisées à s'aligner sur la grille de départ.

Samedi 28 mai 2016 :

- 14h00 : Arrivée des participants et contrôle des véhicules
- 14h30-16h00: Essais
- 16h00-17h00 : Défilé
- 17h00-17h30: Animations
- 17h30-19h30 : Course contre la montre sans obstacle
- 19h30-20h00: Animations
- 20h00-22h00 : Course de slalom
- 22h00-22h30 : Défilé de cloture
- 22h30 : Remise des récompenses



- La ligne de départ se trouve rue Maurice Ravel devant l'entrée du parking sud de la mairie
- Le parvis devant la mairie sert de paddocks et de lieu de rassemblement
- Les caisses à savon doivent se présenter totalement montées sur la ligne de départ
- Les équipages de chaque caisse à savon sont composés de 2 personnes au minimum et 4 personnes au maximum : un pilote et 1 à 3 assistants pour aider au démarrage. Si nécessaire, l'un des assistants pourra également occuper le poste de co-pilote. Tous doivent être âgés d'au moins neuf ans.
- Pour tous les participants, le port du casque est obligatoire. Les casques seront la propriété de leur utilisateur et devront correspondre aux normes en vigueur, une vérification sera effectuée en même

temps que celle des caisses à savon.

- Pour le pilote et son co-pilote éventuel, le code vestimentaire (pantalon, haut à manches longues et paire de gants) doit être obligatoirement respecté pendant la course.

ARTICLE 8 : LES CRITERES D'EVALUATION DE LA COURSE

A – Règles générales

Les candidats seront jugés selon les critères suivants, cumulés ou non :

1 - Le temps de course (course classique et slalom) réalisé par chaque caisse à savon pour parcourir le tracé de la piste.

Ce temps ne pourra être validé qu'aux conditions impératives suivantes :

- Franchissement par la caisse à savon de la ligne d'arrivée par l'ensemble de son équipage (pilote et co-pilote éventuel).
- Respect de la zone de poussée : la zone de poussée est clairement matérialisée par deux lignes au sol. Tout équipage dont les mains des pousseurs seraient encore en contact avec la caisse à savon ou l'un de ses occupants au-delà de cette zone prendra automatiquement 10 secondes de pénalité.

Pour le slalom, chaque porte non franchie ou chaque plot renversé donnera lieu à une pénalité de 5 secondes.

Exemple : Si un équipage renverse un plot et rate deux portes, il verra son temps réhaussé de 15 secondes.

2 - La créativité (originalité) de la caisse à savon :

Un jury composé de trois membres jugera ce critère par la notation de 0 à 20 de la caisse à savon. La moyenne de ces notations fera foi pour ce critère. En cas d'ex-aequo, le jury les départagera par consensus.

Toutes les caisses à savon ayant pris part aux deux épreuves de la course seront notées par le jury pour ce critère de créativité.

3- Classement cumulé des deux précédents points

Aucune réclamation ne pourra être faite concernant les décisions du jury qui statuera de façon souveraine, sans recours possible.

Les candidats seront jugés selon les critères suivants à la condition impérative que leur caisse à savon franchisse la ligne d'arrivée avec l'ensemble de son équipage à bord (pilote et copilote éventuel).

B – Sélection des équipes gagnantes

Quatre prix sont définis ci-dessous, sur la base des définitions indiquées dans les règles générales susvisées :

1er prix (critères cumulés, chronos course et slalom et créativité) : La caisse à savon qui se verra attribuer le premier prix sera celle qui aura cumulé la meilleure note de créativité et le temps de course le plus rapide.

Le classement sera établi selon le calcul suivant : Temps de course (en secondes) - Note de créativité = résultat. Le classement s'effectuera du plus petit résultat au plus grand.

En cas d'ex-aequo dans le nombre obtenu en « résultat », ils seront départagés par le temps de course le plus rapide.

Exemple : Si un équipage affiche un temps de 52 secondes pour la descente et obtient 15 sur 20 en

note de créativité, son score total sera de 37 points.

2ème prix (critères cumulés, chronos course et slalom et créativité) : La caisse à savon qui recevra le deuxième prix est l'équipe qui se trouvera en deuxième position dans le classement cumulé de la note de créativité et le temps de course, selon le même calcul que pour le 1 er prix.

3ème prix (critères cumulés, chronos course et slalom et créativité) : La caisse à savon qui recevra le troisième prix est l'équipe qui se trouvera en troisième position dans le classement cumulé de la note de créativité et le temps de course, selon le même calcul que pour le 1er prix.

1er prix chrono : basé sur le seul chronométrage

1er prix slalom : basé sur le seul chronométrage

1er prix créativité : basé sur la seule créativité

ARTICLE 9 : LES PRIX OFFERTS EN RECOMPENSE

Ils dépendront des choix d'offre de lots des partenaires. Les organisateurs complèteront afin que chacun des membres des équipages récompensés ait au moins un lot et que chaque équipage récompensé ait un trophée (coupe, trophée symbolique, fleurs...).

ARTICLE 10 : CLAUSES GÉNÉRALES À TOUS LES PRIX

Les prix offerts ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit. Ils ne peuvent être cédés à d'autres personnes, même à titre gratuit ; seuls les gagnants désignés pourront en bénéficier.

Pour l'ensemble des prix, les organisateurs se réservent le droit de les remplacer, en tout ou en partie, par d'autres de valeur au moins équivalente, en cas de difficulté extérieure pour obtenir ce qui a été annoncé, notamment rupture, même momentanée, de prestation.

Le service jeunesse de la CCVI a prévu une assurance spécifique pour l'évènement se déroulant le 28 mai 2016. Elle ne saurait encourir aucune responsabilité en cas d'accident ou de maladie survenu à l'occasion de cet évènement (chaque participant au concours devra prendre connaissance des conditions de l'assurance contractée par la CCVI et, le cas échéant, contracter toute assurance complémentaire qu'il jugerait nécessaire).

ARTICLE 11 : DROIT A L'IMAGE ET PUBLICATION

Les participants au concours autorisent la société organisatrice à publier leurs coordonnées ainsi que leur image et celle de leur caisse à savon (photographies ou vidéos), sans que ceci ne leur ouvre d'autres droits, rémunérations ou indemnités que la remise des prix attribués aux gagnants.

Cette opération est soumise, le cas échéant, aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978, comportant notamment, au profit des participants, le droit d'accès, de rectification ou de radiation pour toute information les concernant sur tous fichiers à usage de la société organisatrice, en lui écrivant par e-mail, fax ou courrier.

ARTICLE 12 : CAS DE FORCE MAJEURE / RESERVE DE PROLONGATION

La responsabilité du service jeunesse ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le présent évènement devait être modifié, écourté ou annulé.

Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date et/ou heure annoncée.

Des additifs, ou, en cas de force majeure, des modifications à ce règlement peuvent être publiés pendant le concours, notamment par voie d'annonce sur le site ou d'affichage lors de l'événement. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement. Tout participant sera réputé avoir accepté l'additif ou la modification à compter de la date de son entrée en vigueur, du simple fait de sa participation au concours.

ARTICLE 13 : LOI APPLICABLE ET INTERPRETATION

Le concours est exclusivement régi par la loi française.

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement, sans recours possible, par les organisateurs ou par le jury du concours, en fonction de la nature de la question, dans le respect de la loi française.

ARTICLE 14 : ACCEPTATION DU REGLEMENT / DEPOT

Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, qui a valeur de contrat.

Prnoms, noms et signatures des membres de l'équipage :

CAHIER DES CHARGES

Présentation générale

Les caisses à savon sont des véhicules à trois ou quatre roues de forme rectangulaire, sans moteur, sur un châssis en bois ou en métal.

Leur déplacement résulte de l'effet de la gravité (ou attraction) terrestre, la caisse étant placée sur une pente. Dans le cas présent, une poussée est admise au départ. Tout dispositif apte à fournir de l'énergie au véhicule de course, comme moteur électrique, ressorts, pédales, volants, manivelles est interdit dans toutes les catégories. L'unique énergie admise est l'énergie gravitationnelle.

Le service jeunesse a réfléchi à une proposition de caisse à savon « clef en main » dont il peut vous communiquer conseils, budget global et photos par mail. Pour cela, il suffit de contacter Pierrick et Rémi au 02 47 26 74 37 ou 02 47 38 48 05 (du mercredi au samedi entre 13h00 et 19h00) ou par mail à remi.baudin@ccvi.fr

Construction de la caisse à savon

Direction :

Tout système peut être accepté (parallélogramme, axe central,...).

En revanche, il est recommandé de :

- - veiller à ce que chaque mouvement du volant se transmette aux roues avec un jeu minimum,
- - vérifier tout particulièrement la résistance des matériaux utilisés (résistance à la traction et à l'usure) dans le cas de l'utilisation de câbles ou de cordages.

Châssis :

-
- Il peut être en bois ou en ferraille mais attention au poids et aux bords tranchants.
- La « carrosserie » de la caisse doit prévoir une protection frontale et des protections latérales robustes. La conception de la caisse doit permettre au pilote de quitter facilement le véhicule.
-
- Les matériaux utilisés ne doivent pas présenter un caractère dangereux pour le pilote et les spectateurs (bords tranchants par exemple, à protéger avec une garniture de caoutchouc ou de plastique).
- S'il y a un siège, il doit être solidement fixé au châssis (boulonné ou soudé) sans aucune possibilité de démontage pendant la course.

Système de freinage :

Les exigences de sécurité interdisent le freinage à l'aide des mains, des pieds ou de toute autre partie du corps. De plus, les freins doivent fonctionner indépendamment de la direction et agir

simultanément sur au moins deux roues.

Accessoires :

Chaque caisse à savon peut être équipée d'un système d'alerte acoustique (plus communément appelé « klaxon ») en état de fonctionnement.

Casque :

Il doit être adapté au pilote, integral ou semi integral utilisé pour les deux roues motorisés.

Équipement :

Le port de gants, de chaussures fermées et de vêtements protégeant l'ensemble du corps (pantalons longs et manches longues) est obligatoire.

Les gants de cyclistes et de laine, et de façon générale, tous les gants n'offrant pas une protection suffisante sont interdits (les doigts doivent être protégés).

Les coudières et genouillères sont conseillées pour les pousseurs.

Prnoms, noms et signatures des membres de l'équipage :